

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« HAUSSE DES LIQUIDATIONS JUDICIAIRES DES PETITES ENTREPRISES EN ÎLE-DE-FRANCE ...! »

- **Nette diminution des procédures préventives de conciliation et de sauvegarde : respectivement - 8% et -18%.**
- **Hausse des redressements judiciaires : + 13 %**
- **Recul néanmoins du nombre de salariés affectés en liquidation judiciaire, en raison de la petite taille des entreprises concernées.**

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

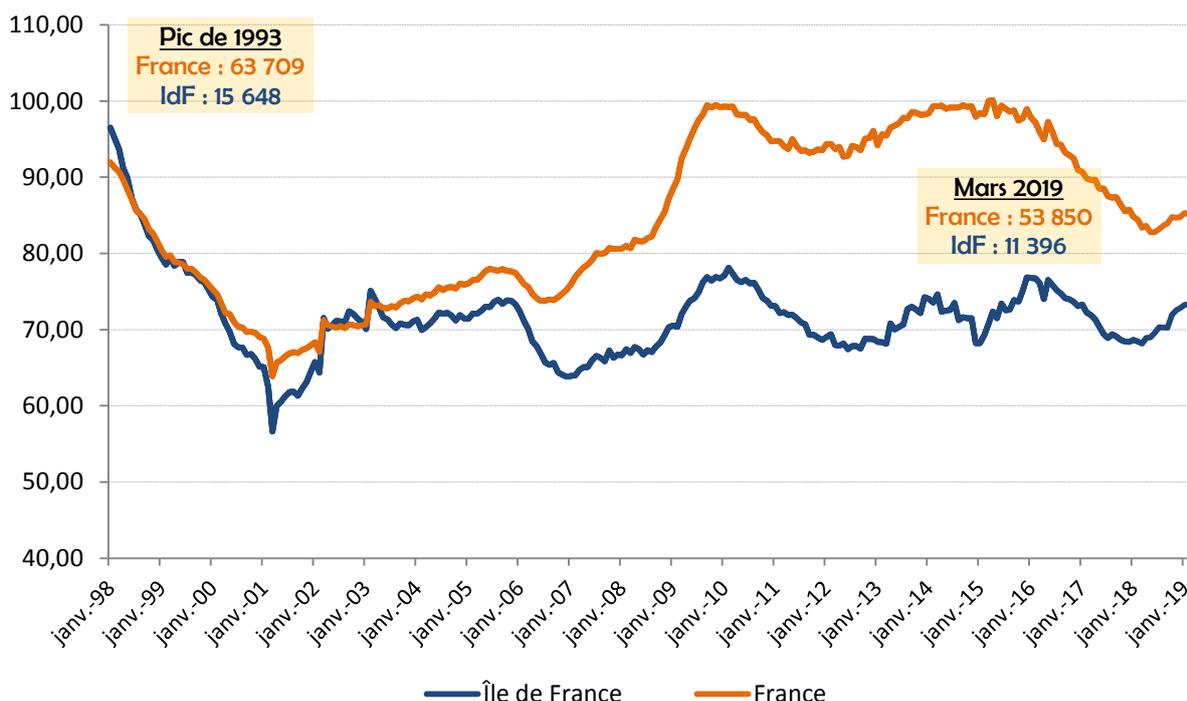
Le nombre des ouvertures de procédures est en hausse au plan national (+ 2 %, en glissement annuel au 1^{er} avril 2019) comme en **Île-de-France (+ 6 % en glissement annuel au 1^{er} avril 2019)**.

On constate toutefois un tassement en Île-de-France au mois de mars 2019.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent à 15 % en dessous de leur niveau de 1993 et 14 % sous celui de 2009. Elles ont retrouvé leur niveau d'entrée dans la crise, fin 2008.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de 28 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de 5 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES
EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER AVRIL 2019

	Mars 2019	Mars 2018	Cumul 2019	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alertes du président du tribunal	275	1 410	782	4 067	- 41 %
Procédures amiables	55	43	142	556	- 1 %
Désignations de mandataires <i>ad hoc</i>	31	17	69	282	+ 8 %
Ouvertures de conciliation	24	26	73	274	- 9 %
Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation	199	228	632	2 222	+ 7 %
Ouvertures de sauvegarde	6	13	17	90	- 18 %
Ouvertures de redressement judiciaire	193	215	615	2 132	+ 13 %
Procédures de liquidation judiciaire	954	854	2 263	9 118	5 %

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

- Sur un an, en glissement annuel au 1^{er} avril 2019 : ⇒ **D'un point de vue général, on constate** en Île-de-France une augmentation continue des ouvertures de redressements et liquidations judiciaires et une baisse du nombre des procédures de conciliation et de sauvegarde.
- ⇒ Le nombre d'alertes du président du tribunal de commerce **décroit fortement (- 41 %)**, mais il est à relativiser compte tenu du pic important en mars 2018.
- ⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) reste **en légère diminution avec toutefois un nombre de mandats *ad hoc* en hausse (+ 8 %)**.
- ⇒ Le nombre de procédures de sauvegarde¹ et de redressement judiciaire est en **hausse du fait de l'augmentation importante des redressements judiciaires : + 7 %**.
- ⇒ Les liquidations judiciaires² **voient également leur nombre augmenter : + 5 %**.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 2 sauvegardes accélérées et 10 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.

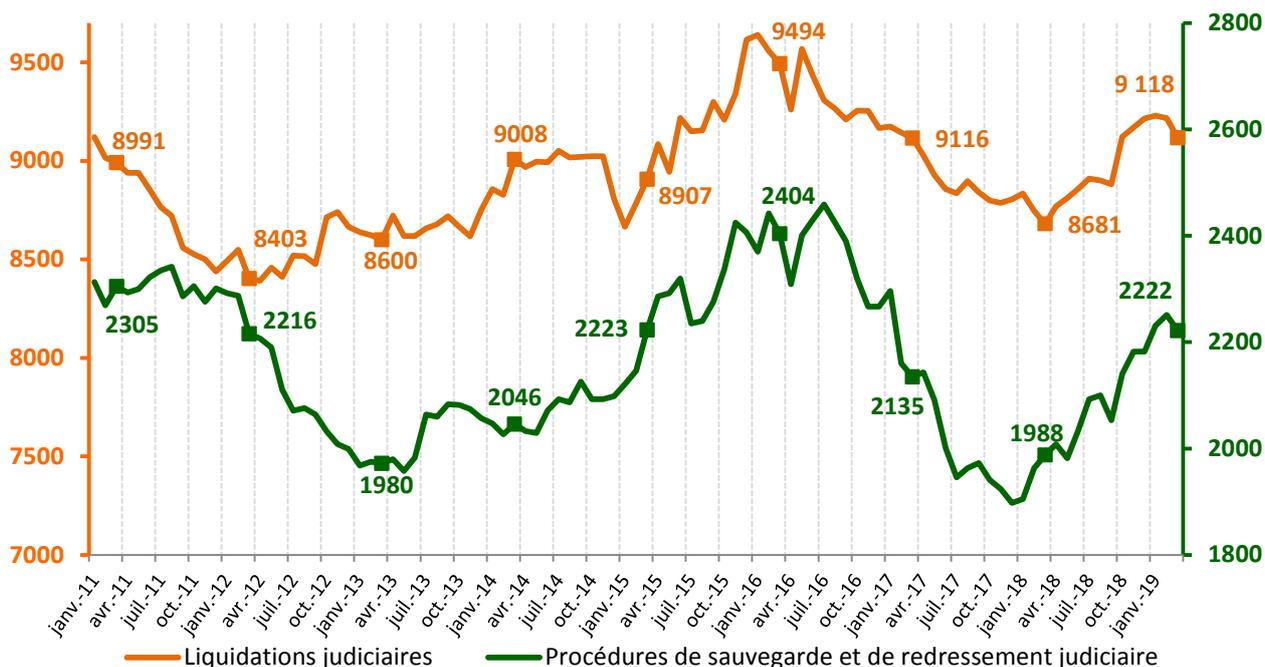
² Depuis cette même date, 501 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 119 en Île-de-France (80 par les TGI de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 39 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes au niveau mondial, de ralentissement en zone euro mais de stabilité de la croissance française malgré les tensions sociales.

Croissance du PIB au 1^{er} trimestre ; industrie française dopée par le Brexit malgré un fléchissement en mars ; accélération des investissements des entreprises ; accroissement des créations d'entreprises au 1^{er} trimestre ; climat des affaires stable ; optimisme des chefs d'entreprise ; ascension de l'emploi salarié privé ; consommation des ménages dynamique ; confiance des ménages stable ; baisse du chômage au 1^{er} trimestre ; diminution continue des demandes de délais pour les très petites entreprises ; montant des avances de l'AGS proche des niveaux d'avant-crise, diminution toujours sensible du nombre des bénéficiaires de sa garantie et maintien de son taux de cotisation depuis juillet 2017 à 0,15%...

Mais, toujours au niveau national, forte dégradation du commerce extérieur pesant pour 0,3 point sur la croissance ; recul des exportations ; remontée du prix du pétrole ; baisse de la production manufacturière ; hausse des prix des produits agricoles à la production et des prix à la consommation ; repli de la fréquentation touristique...

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET DES PROCÉDURES OUVRANT UNE PÉRIODE D'OBSERVATION (SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE) EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011 (sur 12 mois glissants)



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social** : Forte baisse du nombre d'emplois supprimés dans les procédures de liquidation judiciaire et légère hausse dans la cadre des procédures avec période d'observation.

- **Le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de près de **7.000 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ce nombre est en nette baisse (- 21 %, en glissement annuel au 1^{er} avril 2019). **Il est revenu au niveau de fin 2016.**
- Les effectifs salariés susceptibles d'être préservés dans les entreprises en **sauvegarde ou en redressement judiciaire** sont légèrement plus importants (+3 %, en

glissement annuel au 1er avril 2019), soit **15.700 salariés** pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. Ils sont **1,6 fois plus nombreux que fin 2008.**

- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés est en baisse** (-13 %, en glissement annuel au 1er avril 2019). Ils se situent à **47.000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Bobigny. **Ce nombre reste cependant 1,2 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.** Malgré l'ampleur de ce chiffre, c'est un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont plus de chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** – permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.